

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de MM. Philip Grant, Roger Deneys, René Grand, Didier Bonny, Didier Burkhardt, Bernard Paillard et Alain Marquet, renvoyée en commission le 29 septembre 1998, intitulée: «Pour soutenir la diversité de la presse».**

**Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.**

## 1. Préambule

Lors de la séance du 29 septembre 1998, le Conseil municipal a renvoyé la motion citée en objet à la commission des finances.

Présidée par M<sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducret, la commission a étudié la motion N° 338 au cours des séances des 21 septembre et 5 octobre 1999. Elle a auditionné les motionnaires et des représentants du journal *Le Courier*.

Voici l'invite de la motion: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier les possibilités existantes pour soutenir le *Courier*, par exemple par la conclusion d'abonnements au *Courier* pour ses divers départements, services et divisions, voire par la mise à disposition de bureaux (gratuitement ou selon un loyer préférentiel).»

Enfin, la commission des finances remercie M<sup>me</sup> Micheline Pürro qui a rédigé les notes de séances.

## 2. Audition d'une délégation des motionnaires (MM. Didier Bonny et René Grand)

M. Bonny précise d'entrée qu'il est membre de la Nouvelle Association du *Courier* (NAC) et que l'objectif de la motion est d'inciter les autorités à souscrire à un certain nombre d'abonnements afin de garantir une équité avec les autres journaux de la place et de demander à la Ville la mise à disposition de locaux plus grands et/ou meilleur marché que ceux que le *Courier* utilise déjà et qui appartiennent aux TPG. Le journal présente aux comptes 1998 un déficit économique de 610 000 francs, à raison de 3 334 000 francs pour les charges et de 2 734 000 francs pour les produits, avec comme prévision pour les comptes 1999 un déficit de 715 000 francs (cf. annexe N° 1: Comptes et budgets 1997-2002).

M. Grand ajoute que par le passé le journal était subventionné par des grandes communes pour un montant de 250 000 francs. Les collaborateurs du *Courier*

avaient prévu en 1999 une augmentation de 1000, puis de 600 abonnements pour être plus proche de l'objectif à atteindre. Bien que ce soit dans les cantons de Vaud et du Valais qu'on assiste à une augmentation de ceux-ci, c'est Genève qui représente les trois quarts des abonnements vendus, ce qui en fait un journal bien genevois (cf. annexe N° 2).

Une campagne importante de souscription publique a été mise en place par la NAC, que l'on peut suivre en direct chaque semaine dans l'édition du samedi, car le *Courrier* n'a que très peu de sponsors publicitaires. La Fédération genevoise de coopération (FGC) verse aussi une importante subvention, 37 000 francs en 1998, pour des projets bien précis. La Fondetec, quant à elle, garantit un fonds de 300 000 francs en cas de faillite pour rembourser les abonnements à ceux qui réclameraient, mais il semble qu'aucun remboursement n'ait jamais été demandé.

Enfin, afin de diminuer les charges du *Courrier*, une partie du personnel (cadres) a même volontairement renoncé à une partie de son salaire pour favoriser la relance du journal, au détriment, semble-t-il, du respect des conventions collectives.

### 3. **Audition d'une délégation du journal *Le Courrier* (M<sup>mes</sup> Isabelle Ducret, rédactrice en chef-adjointe; Nathalie Havinga, administratrice; Maryse Dürrer, co-présidente)**

M<sup>me</sup> Dürrer tient à souligner que le *Courrier* est une entreprise particulière, dont la pérennité très précaire ne tient en partie que grâce au dévouement de bonnes volontés compétentes, sur lequel le journal peut être reconnaissant. Il n'y a pas de capital financier qui fasse vivre cette PME, mais d'importantes souscriptions.

M<sup>me</sup> Ducret commente l'engagement d'un nouveau rédacteur en chef moins typé «à gauche» qui donnera un nouvel élan au journal, soulignant que, si le ton risque d'évoluer, le fond restera toujours le même, à savoir une voix différente parmi les autres quotidiens de la place. Actuellement, il est encore trop tôt pour dire si cette nouvelle orientation aura des effets bénéfiques ou négatifs sur le nombre de lecteurs.

Le *Courrier* ne réclame pas une subvention directe qui serait contraire à son éthique, mais a besoin d'un soutien des autorités pour l'octroi de locaux à un prix raisonnable, la conclusion d'abonnements et le paiement d'espaces d'informations rétablissant l'équité avec les autres journaux.

M<sup>me</sup> Havinga informe la commission que le nombre d'abonnements souscrits par la Ville de Genève est au nombre de 10. C'est pourquoi elle espère très sérieu-

sement une augmentation du nombre d'abonnements. Cependant, elle admet que la Ville, par l'intermédiaire de certains de ses services, divisions ou fondations, a plus d'abonnements, mais qu'elle n'a pas pu les identifier comme appartenant à celle-ci (M. Erhardt, secrétaire général, confirme le nombre évoqué par M<sup>me</sup> Havinga et précise qu'il y a beaucoup d'autres abonnements souscrits par la Ville, mais sous le nom d'un intermédiaire, Dinapresse). D'autre part, l'étroitesse du lieu de travail (250 m<sup>2</sup>) et son prix (456 000 francs) l'incitent à obtenir auprès de la Ville des locaux meilleur marché ou à titre gracieux, mais cette démarche n'a pas encore été effectuée. Déménager n'est pas une mince affaire, il faut voir sur le long terme. Sa préférence va pour le centre-ville dans des locaux d'au moins 400 m<sup>2</sup>. La direction va entreprendre en parallèle une renégociation avec les TPG, mais ne se sent pas ou peu en position de force, car le propriétaire leur avait aménagé à ses frais une salle au sous-sol.

Pour terminer, la commission des finances apprend que les charges salariales augmentent sur le budget 2000, cela par l'engagement de 2 personnes à temps partiel suite à la nouvelle imprimerie qui se trouve maintenant à Genève (anciennement Fribourg).

Le prix du journal va aussi augmenter de 1,5% à l'unité, ce qui semble pour les collaborateurs du *Courrier* un prix encore tout à fait concurrentiel, surtout que l'effort promotionnel porte principalement sur la première année d'abonnement. En 1999, un poste a justement été créé pour dynamiser le secteur «promotion et marketing», dont le champ d'action doit s'étendre dans toute la Romandie.

De plus, constatant que la masse salariale augmentait, et suite à une concertation avec le personnel, les «hauts salaires» ont diminué leur salaire en faveur des collaborateurs proches des revenus minimaux selon la convention collective en vigueur dans le milieu journalistique; chaque employé peut faire appel à un fonds de solidarité en cas de difficulté financière.

#### **4. Travail de la commission des finances**

La question essentielle à laquelle les commissaires doivent faire face est de savoir si une collectivité doit soutenir un organe de presse. Les uns, considérant le *Courrier* comme une entreprise, pensent que la Fondetec pourrait éventuellement aider afin de maintenir des emplois, mais certainement pas la Ville de Genève. Les autres estiment qu'il pourrait être soutenu au nom de la diversité de la presse, car l'entreprise le *Courrier* est indispensable à la démocratie en défendant un certain nombre de valeurs qui font défaut à d'autres.

Une majorité de la commission remarque que le *Courrier* est le seul quotidien vraiment genevois; il n'est, de plus, pas dépendant d'un parti. C'est plus qu'un

journal, c'est une expression culturelle de la région genevoise. Il peut être considéré au même titre que d'autres associations sociales, sportives ou culturelles qui sont subventionnées par la Ville de Genève.

Deux mesures pourraient intervenir rapidement, à savoir une augmentation du nombre d'abonnements et une mise à disposition de locaux. Cependant, augmenter le nombre d'abonnements payés par la Ville pourrait décourager les lecteurs à s'abonner individuellement, car, le journal étant à disposition quotidiennement, pourquoi le recevoir à la maison; l'action d'envoyer le journal dans les écoles n'a pas été franchement couronnée de succès, bien que certains établissements aient fini par s'abonner. D'autre part, est-il juste de vouloir tendre vers une répartition équitable des abonnements entre les différents quotidiens genevois, car ils n'ont pas la même audience?

Il est clair que la mise à disposition de locaux bon marché ou à titre gracieux serait l'action la plus payante. Des mesures simples et indirectes sont le strict minimum que les collectivités peuvent faire au nom de la diversité de la presse, car si nous avons raté la *Suisse*, il s'agit de ne pas perdre le *Courrier*.

## 5. Conclusion et vote

Afin de permettre la concrétisation rapide d'un soutien de la Ville de Genève, appuyée par une majorité politique, un commissaire propose une modification totale de l'invite originelle de la motion dont deux versions ont été soumises au vote de la commission:

1. Le Conseil municipal, au nom du principe de la diversité de la presse, invite le Conseil administratif à étudier un soutien au *Courrier*, dès l'an 2000, sous deux formes:
  1. Prévoir un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau que celui payé aux principaux quotidiens genevois.
  2. Chercher une solution pour des locaux plus grands et moins onéreux qu'actuellement.
2. Le Conseil municipal, au nom du principe de la diversité de la presse, invite le Conseil administratif à marquer un soutien au *Courrier*, dès l'an 2000, sous deux formes:
  1. Prévoir un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau que celui payé aux principaux quotidiens genevois.
  2. Chercher une solution pour des locaux plus grands et moins onéreux qu'actuellement.

La subtilité des deux versions différentes réside sur le verbe à utiliser: «étudier» (version légère) ou «marquer» (version contraignante). La commission a accepté la version contraignante par 10 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 2 S, 2 DC, 2 R), 2 non (2 L), 3 abstentions (2 AdG/TP, 1 L).

Un commissaire propose alors deux amendements à la nouvelle invite de la motion:

- remplacer «au nom du principe de la diversité de la presse» par «au nom de la nécessité de la diversité de la presse». Cet amendement est accepté par 9 oui (1 AdG/SI, 2 Ve, 2 S, 2 DC, 2 R), 3 non (3 L) et 3 abstentions (2 AdG/TP, 1 AdG/SI);
- ajouter «soutien à l'emploi» en plus de «diversité de la presse». Cet amendement est refusé par 4 non (3 L, 1 DC), 4 oui (2 S, 2 AdG/SI) et 7 abstentions (2 AdG/TP, 2 Ve, 1 DC, 2 R).

Ensuite, la commission met aux voix les deux propositions d'aide au *Courrier*.

La 1<sup>re</sup> invite concernant les abonnements est acceptée par 10 oui (2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 2 R), 3 non (3 L) et 2 abstentions (2 AdG/TP).

La 2<sup>e</sup> invite concernant la mise à disposition de locaux est acceptée par 9 oui (2 AdG/SI, 2 S, 1 Ve, 2 DC, 2 R) et 6 abstentions (2 AdG/TP, 3 L, 1 Ve).

Enfin, la commission vote la motion dans son ensemble, celle-ci est acceptée par 10 oui (2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 2 R), 3 non (3 L) et 2 abstentions (2 AdG/TP). Le texte final de la motion est donc le suivant:

### MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal, au nom de la nécessité de la diversité de la presse, invite le Conseil administratif à marquer un soutien au *Courrier*, dès l'an 2000, sous deux formes:

1. Prévoir un montant pour les abonnements et la publicité de même niveau que celui payé aux principaux quotidiens genevois.
2. Chercher une solution pour des locaux plus grands et moins onéreux qu'actuellement.

\* \* \*

M. Pierre de Freudenreich annonce, au nom du Parti libéral, un rapport de minorité. (*Note du Secrétariat du Conseil municipal*: Ultérieurement, M. de Freudenreich nous informe qu'il renonce à rédiger le rapport annoncé.)

*Annexes mentionnées.*



